

5 raisons de nous rejoindre sur Entr'Actes !



UNE ACTIVITÉ UTILE ET RÉGULÉ



UNE ACTIVITÉ VALORISANTE POUR LE MÉDECIN



UNE ACTIVITÉ 100% FLEXIBLE



PARCOURS DE SOINS + DONNÉES DE SANTÉ TRACÉES ET SÉCURISÉES



GRATUIT POUR TOUS LES PROS DE SANTÉ !

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI DÈS MAINTENANT !



Adops 68

Association Départementale d'Organisation de la Permanence des Soins

VOTRE OUTIL NUMÉRIQUE POUR LA PDSA DANS LE DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Gratuit & sécurisé



contact@adops68.fr

Comment fonctionne Entr'Actes ?

Entr'Actes est une plateforme numérique créée **par des professionnels de santé pour des professionnels de santé!**

Elle fonctionne par un **système d'adressage géolocalisé** pour une prise en charge coordonnée de proximité. Grâce à des **sollicitations qualifiées**, Entr'Actes apporte un **gain de temps** non négligeable et une **grande traçabilité**. Chacun est **libre d'accepter ou refuser la prise en charge** selon ses disponibilités.

Entr'Actes est à la fois accessible sur **le web**, pour les professionnels en cabinet et leur secrétariat, et sur **smartphone via l'appli** pour ceux en mobilité.

Inscrivez-vous en quelques clics :

1

Téléchargez l'appli mobile (QR code au verso) ou rendez-vous sur le site internet d'Entr'Actes.



2

Remplissez le **formulaire d'inscription** sans oublier de rentrer votre **numéro RPPS** et envoyer une **photo de votre carte CPS**.

3

Entrez le **code sécurisé** reçu par sms sur le lien reçu par mail pour **attester de votre identité**.

4

Recevez ensuite vos **identifiants de connexion** par mail et par sms. Entrez les sur la page de connexion pour effectuer votre premier adressage !

5

Une fois que vous vous serez connecté, il suffira d'envoyer un mail à **contact@adops68.fr** pour vous porter volontaire !

Prendre en main l'outil !

Vous avez accès à une liste de **tutoriels vidéos** pour vous aider dans vos débuts avec Entr'Actes.

N'hésitez pas à les visionner en scannant ce QR Code :



Si vous êtes en difficulté malgré tout, écrivez à **l'équipe support** d'Entr'Actes qui vous répondra au plus vite pour débloquer votre situation : contact@entractes.fr

L'effection mobile : les visites incompressibles

- Elles sont réalisées par des médecins généralistes volontaires
- Elles sont rares et n'ont pas de caractère d'urgence (sinon SMUR).
- Elles sont déclenchées uniquement sur une décision du médecin régulateur du Centre 15 sur des motifs précis.

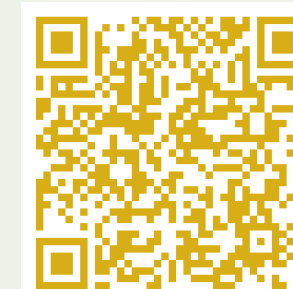
Pour quels motifs ?

Patient non déplaçable ou que l'on ne veut pas déplacer et pour lequel l'intervention médicale est compatible avec un délai d'attente de 4 heures.

- Perte d'autonomie (âge, handicap) avec une perte de chance si déplacement et l'absence d'élément justifiant une plus-value hospitalière notamment : troubles démentiels et/ou difficultés de mobilisation, grabataire
- Tableau douloureux chronique
- Fin de vie organisée avec souhait du patient et de la famille d'un maintien à domicile
- Certificat de décès ne pouvant être différé au prochain jour ouvrable
- Certificat médical pour soins psychiatriques sous contrainte, dans le cadre d'un déclenchement simultané par le 15 d'un vecteur sanitaire et, si nécessaire, des forces de sécurité intérieure.

Vous souhaitez rejoindre l'équipe effection mobile ?

Flashez ce QR code et remplissez le formulaire, c'est aussi simple que ça !



Vous êtes remplaçant ?

Vous pouvez aussi participer à l'effection mobile !

N'oubliez pas de nous indiquer par mail quel médecin vous remplacez et son RPPS.

Remplissez le formulaire et c'est parti !

MERCI pour votre attention !